

POLE SPORT OUTRE-MER VOILE GUADELOUPE



Cahier des charges du Suivi médical et paramédical

1. Pour les sportifs inscrits sur liste ministérielle de haut niveau, le suivi médical longitudinal contrôlé est diligenté par la Fédération Française de Voile, sous la coordination du Médecin Fédéral de la LGV.
2. Pour chaque autre sportif inscrit officiellement au Pôle, il sera réalisé :
 - 2.1. Deux visites médicales par an comprenant :
 - Interrogatoire : antécédents personnels et familiaux, vaccinations, recherche de contre indications....
 - Examen clinique de repos complet :
 - dépistage des troubles visuels, de la vision des couleurs, troubles auditifs et de l'équilibre une fois par an
 - examen cardio-vasculaire
 - examen neurologique
 - examen pleuro pulmonaire
 - examen de l'appareil locomoteur en tenant compte des pathologies de croissance et en s'aidant si nécessaire de radiologies
 - examen digestif
 - examen morpho statique et anthropométrique (poids, taille, masse grasse...)
 - prescription éventuelle d'examens de radiologie
 - examen dentaire
 - recherche albuminurie, glycosurie ; prescription éventuelle d'examens de biologie sanguins (nfs, vs, fer sérique, calcium, magnésium, groupe sanguin, électrophorèse hb...)
 - 2.2 ECG de repos en début d'année
 - 2.3 Test de Ruffier Dickson ou un équivalent lors de la visite de pré-entrée
 - 2.4 Une mesure directe de la VO₂ maximale sur rameur/an pour des athlètes nécessitant ce type d'informations pour améliorer la qualité de leur entraînement
 - 2.5 Deux entretiens avec une diététicienne